

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Lutte contre la précarité menstruelle »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**J203 - Accompagner les élèves dans la réussite de leur
parcours scolaire**

En 2023, près de quatre millions de Françaises étaient victimes de précarité menstruelle. Un chiffre deux fois plus élevé qu'en 2021, qui montre que ce phénomène s'aggrave. La population jeune reste toutefois très touchée : chez les 18-24 ans, près d'une personne sur deux est en situation de précarité menstruelle. Dans cette tranche d'âge, 30% déclarent avoir déjà dû se passer d'un autre bien essentiel pour pouvoir acheter des produits menstruels.

Afin de lutter contre cette forme de précarité encore trop peu reconnue et combattue, de plus en plus de collectivités mettent en place des solutions tel que des distributeurs de protections périodiques dans les établissements scolaires.

Afin de lutter contre le risque de décrochage scolaire, mais également d'œuvrer en faveur d'une mesure de justice sociale et de santé publique, la Région a décidé de favoriser la mise à disposition de protections périodiques bio pour les lycéennes des établissements d'enseignement publics et privés de la Région. Ainsi, les 296 lycées de la Région sont équipés de distributeurs depuis fin 2023.

Pour garantir une continuité de ce dispositif et lutter efficacement contre la précarité menstruelle, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 5 - Lutte contre la précarité menstruelle

De remplacer

Afin de lutter contre le risque de décrochage scolaire, mais également d'œuvrer en faveur d'une mesure de justice sociale et de santé publique, la Région a décidé de favoriser la mise à disposition de protections périodiques bio pour les lycéennes des établissements d'enseignement publics et privés de la Région. A titre indicatif, une dotation de 300 000 € d'autorisations d'engagement et de 300 000 € de crédits de paiement de fonctionnement est prévue pour ce dispositif pour l'année 2025.

Par :

Afin de lutter contre le risque de décrochage scolaire, mais également d'œuvrer en faveur d'une mesure de justice sociale et de santé publique, la Région a décidé de favoriser la mise à disposition de protections périodiques bio pour les lycéennes des établissements d'enseignement publics et privés de la Région. A titre indicatif, une dotation de 600 000 € d'autorisations d'engagement et de 500 000 € de crédits de paiement en fonctionnement est prévue pour ce dispositif au titre de l'année 2024.

Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble

Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble

